

COMMUNIQUE



Picardie Habitat a dû annuler les opérations de vote des représentants des locataires.

Picardie habitat, considérant à tort que tous ses locataires ayant un retard de loyer n'avaient plus de contrat en cours, les a rayé du corps électoral.

Plus de 2.000 locataires ont ainsi été privés de leur droit de voter.

Grâce à la vigilance des associations de locataires et de leur fédération CNL, le droit sera rétabli, obligeant Picardie Habitat à recommencer la consultation, cette fois avec tous les locataires ayant un contrat en cours de validité.

Nous obligeant également à recommencer une campagne électorale qui se déroulera en début 2015. Le mandat des administrateurs représentant les locataires actuels est prolongé jusqu'aux prochaines élections.

Contact 06 68 25 14 17